



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Telecommunication

Question écrite n° 36382

Texte de la question

M Bernard Schreiner demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé des P et T, quelles mesures il compte prendre pour éviter que les sites câblés par des organismes privés ne le soient avec des normes qui soient incompatibles entre elles. Il serait en effet dommage, alors que les décennies prochaines seront marquées par l'importance de plus en plus grande des moyens de communication disponibles dans chaque région ou agglomération, que le câblage de certains sites se fasse dans des technologies non compatibles entre elles et ne puisse être, par exemple, relié au réseau national pour des services autres que la diffusion des télévisions. Il n'existe pas aujourd'hui d'entente dans ce domaine entre opérateurs privés, et il apparaît que c'est à la DGT d'établir des règles précises pour permettre une harmonisation souhaitable de l'ensemble des réseaux.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36382

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 672